

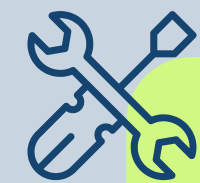
LE CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)*

*Voir trame modèle de CCTP en annexe.
Celle-ci est à adapter à votre propre besoin et à vos objectifs, donc à vous de vous approprier cette pièce et son contenu.



Pour information :

Il existe des Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) déjà pré-rédigés à disposition sur le site de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy ([lien](#)). Toutefois, si l'acheteur souhaite intégrer des exigences spécifiques pour répondre de manière plus cohérente à son besoin, il peut intégrer dans son DCE un CCTP qui fixe les clauses techniques du marché. Il donne une description précise des prestations à réaliser pour atteindre les objectifs et la satisfaction du besoin.



Quel est le rôle du CCTP ? A quoi sert-il ?

Il s'agit de la **pièce maitresse** du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), car elle fixe les spécifications techniques du besoin et des objectifs à atteindre.

Comment bien rédiger son CCTP ?

Il est préconisé d'adopter une **approche par le risque**, en anticipant au maximum les risques pouvant survenir durant l'exécution du marché.

Exemples de risques : un prestataire qui ne livre pas, un délai non respecté, une prestation non conforme à notre besoin etc...

Cela est possible grâce à la fixation de modalités de suivi. Exemples : un planning contractuel, la mise en place d'un comité de pilotage, des visites et réunions de chantier, des modalités de contrôle de l'acheteur etc... (Cf exemples de modalités de suivi dans la trame modèle de CCTP en annexe).

Quelle est sa valeur ?

Une fois le marché signé par l'ensemble des parties, le CCTP devient un document **contractuel** s'il fait partie des pièces contractuelles énoncées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*. Il a alors vocation à s'appliquer tout au long du marché.

Attention : l'offre d'une entreprise candidate qui ne respecte pas les exigences du CCTP est une offre **irrégulière**.

*Voir fiche n°7



Quel est le risque lors de la rédaction du CCTP ?


Le principal enjeu lors de la rédaction est de rédiger un CCTP trop précis ou trop prescriptif, car cela peut entraîner une surqualité non nécessaire, ou bien l'exclusion de nouvelles technologies par exemple. Il est préconisé d'y inscrire son besoin de manière **fonctionnelle**, et non prescriptive.



Hôtel du Département
14 boulevard Georges Chauvin, CS72101 –
27000 Evreux Cedex

eureennormandie.fr f t i @EureenNormandie



RÉCAPITULATIF DES DROITS ET OBLIGATIONS DU CCTP

 Comment vérifier que mon CCTP est bien complet?
Il faut vérifier s'il répond bien aux questions QQQQCP (qui? quoi? où? quand? comment? pourquoi?)

 LE CCTP DOIT	LE CCTP NE DOIT PAS 
Être rédigé de manière soignée, claire, objective, exhaustive, impartiale, et de manière à éviter les contradictions.	Être rédigé de manière orientée et partielle, afin d'exclure ou d'avantager arbitrairement des candidats, car en cas de recours, le juge qualifie ces faits de délit de favoritisme.
Comporter la mention "ou équivalent" si une marque ou un brevet est cité. Exemple : logiciel Microsoft Word ou équivalent.	Être orienté vers un produit ou une entreprise déterminée, en mentionnant un mode ou procédé de fabrication particulier, ou en mentionnant une marque ou un brevet.
Exprimer son besoin et ses objectifs en des termes techniques non prescriptifs, grâce à une approche fonctionnelle.	Être rédigé de manière trop précise, trop prescriptive, et trop détaillée.

Lien vers un modèle de CCTP du Ministère de l'Intérieur 